



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**PROVINCE DE  
QUÉBEC**

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2013**

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 248, rue Principale, aux heures d'ouverture.

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2013, la date limite du premier versement sera le 15 mars 2013.

Donné à Saint-Gabriel, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2013.

---

**Martin Normand**  
Directeur général et secrétaire-trésorier